

| GARANTIE LINGOT |  
**ENGAGEMENT MAXIMUM ET LIMITATIONS**

L'engagement maximum de la présente garantie est fixé en considération de la garantie applicable, déterminée en fonction de l'âge ou du kilométrage du véhicule au jour du sinistre selon le détail qui suit :

VÉHICULES JUSQU'À 100 000 KM OU DE MOINS DE 5 ANS	VÉHICULES DE 100 001 À 150 000 KM OU DE PLUS DE 5 ANS ET DE MOINS DE 7 ANS	VÉHICULE DE 150 001 À 200 000 KM OU DE PLUS DE 7 ANS ET MOINS DE 10 ANS
<b>1<sup>er</sup> des deux termes atteint au jour du sinistre</b>		
Garantie Tous Risques Sauf	Garantie Risque Dénommé Complète	Garantie Risque Dénommé Moteur / Boîte / Pont
Valeur vénale du véhicule, à dire d'expert, au jour du dernier sinistre	2 280,00 € TTC par intervention	1 524,49 € TTC par intervention

Quelle que soit la garantie applicable, un coefficient de vétusté sera appliqué sur les pièces neuves ou en échange standard de la manière suivante :

- ▶ Véhicules de 80 000 à 100 000 km\* : 20 %
- ▶ Véhicules de 100 001 à 120 000 km\* : 30 %
- ▶ Véhicules de 120 001 à 150 000 km\* : 40 %
- ▶ Véhicules au-delà de 150 000 km\* : 50 %

**▶ L'APPRÉCIATION DE LA VÉTUSTÉ SERA, AU BESOIN, FAITE À DIRE D'EXPERT DÉSIGNÉ PAR L'ASSUREUR.**

Dans tous les cas, la vétusté retenue par l'expert prévaudra sur le barème de vétusté contractuellement prévu.

\* Kilométrage affiché par le véhicule au jour du sinistre (kilométrage réel).